



ACCORD TELETRAVAIL

La CFDT A signé ce 15 Décembre !



Le TELETRAVAIL V2, j'y ai accès si...

- ✓ Je suis en CDI ou CDD et ma période d'essai est finie
- ✓ Je travaille dans un service ou une équipe dont l'activité a été estimée compatible avec le télétravail
- ✓ Mon poste peut être exercé de façon partielle et régulière à distance
- ✓ Je suis volontaire pour faire du télétravail
- ✓ Mon manager me fait confiance



Je choisis la formule de TELETRAVAIL qui me correspond et qui s'adapte à mon poste :

RÉGULIER

- 2 jours fixes
- 1 jour fixe + 1 jour variable



NOUVEAU

FLEXIBLE

- 22 jours / an

REVISION

OCCASIONNEL

- Raison familiale
- Raison médicale



NOUVEAU

Je respecte le nouveau cadre de TELETRAVAIL :



Du LUNDI au VENDREDI
(jour entier)



NOUVEAU



Connexion depuis le domicile ou autre

NOUVEAU

Présence sur site 3 jours/semaine



Droit à la déconnexion




NOUVEAU



Package du télétravailleur : connexions, ordinateur



Arbitrage : DRH

NOUVEAU

le syndicat qui change mon quotidien.

Pour nous rejoindre :



NOUS SOMMES SOLIDAIRES

Des questions, des idées, n'hésitez pas à nous contacter : Cfdt.jadore@gmail.com